

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 8 avril 2024 à 19 h 30  
à la salle du Conseil située au  
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-162  
visant à autoriser une largeur de façade de lot de 24,26 m sur le lot  
portant présentement le numéro 4 636 165 sur le rang de la Montagne**

Zone : Ra-4

La dérogation mineure demandée vise à autoriser une largeur de façade de lot de 24,26 m, sur le lot portant présentement le numéro 4 636 165, situé sur le rang de la Montagne.

Le règlement de lotissement présentement en vigueur prévoit une largeur de façade minimale de 25 m. Dans le présent cas, une diminution de 0,74 mètre de largeur de façade de lot est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.



Manon Donais,  
Directrice générale et greffière-trésorière